

Centre de services scolaire des Mille-Îles

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mercredi 9 novembre 2022 à 17 h, en présentiel, à la salle de documentation (A-124). Le CFNT est situé au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse, QC J7R 5R8.

Étaient présents :	Mme	Sophie Bédard	Présidente CÉ et Représentante des organisations communautaires
	M.	Steven Guertin	Vice-président CÉ et Représentante des entreprises de la région
	Mme	Kathleen Walsh	Personnel enseignant
	Mme	Linda Lemieux	Personnel enseignant
	Mme	Maud Bourgeais	Personnel enseignant
	Mme	Jacinthe Clément	Personnel professionnel
	Mme	Annie Tourangeau	Personnel de soutien et secrétaire CÉ
Était absente :	M.	Rafik Chelbi	Élève (Déco)
	M.	Dalec Sardano	Élève (Dessin)
	Mme	Amylie Hébert	Élève (Dessin)
	Mme	Christine Ferland	Directrice
	Mme	Karine D'Alcantara	Direction adjointe

Résolutions**22-23 CE 1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Christine Ferland ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h 06 et constate qu'il y a quorum.

22-23 CE 1.2 MOT DE BIENVENUE**1.2.1 RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Christine Ferland souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Madame Ferland mentionne la venue de nouveaux membres. À cet effet, elle demande à chaque membre du conseil d'établissement de se nommer à tour de rôle et de se présenter.

Voici les nouveaux membres du CÉ :

- Membre-élève :
 - madame Émylie Hébert, Dessin de bâtiment ;
 - monsieur Rafik Chelbi, Décoration intérieure et PV ;
 - monsieur Dalec Sardano, Dessin de bâtiment.
- Représentants des entreprises ou des organismes communautaires :
 - monsieur Steven Guertin ;

La nouvelle direction, Madame Christine Ferland mentionne la nomination de la nouvelle direction adjointe, madame Karine D'Alcantara. Dès la prochaine séance du CÉ, madame D'Alcantara devrait assister aux rencontres.

Madame Ferland précise le rôle du conseil d'établissement faisant partie d'un processus conventionné. Le but est de travailler dans l'intérêt de l'ensemble des élèves du Centre, ainsi que de prendre des orientations pour le CFNT à divers niveaux et pour divers projets.

Le conseil prend plusieurs décisions sur divers dossiers, dont la facture-élève, le budget, etc. Nous avons également la responsabilité de répondre aux différentes consultations demandées par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après, CSSMI).

22-23 CE 1.3 QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Ferland explique ce point à l'ordre du jour. La durée de ce point est d'environ 10 à 15 minutes. C'est un point pour la parole du public. La personne peut poser une (1) question et une sous-question, mais il ne s'agit pas d'un débat ou d'échanges.

La personne doit s'inscrire à l'avance comme le stipulent les Règles de régie interne. Minimalement, 24 h avant la tenue du Conseil et elle doit faire parvenir sa question afin de laisser le temps à la présidente de se préparer, afin de pouvoir répondre à la question.

Finalement, lorsqu'il n'y a personne qui s'inscrit à ce point, la mention « Sans effet » est notée au procès-verbal de la rencontre.

Pour ce mercredi 9 novembre 2022, le point est sans effet.

22-23 CE 1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 9 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par monsieur Steven Guertin d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR			
1.	Ouverture de l'assemblée		5 minutes
2.	Mot de bienvenue		5 minutes
	2.1 Mot de la nouvelle direction		
	2.2 Rôle du conseil d'établissement		
3.	Questions du public		
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 9 novembre 2022	adoption	5 minutes
5.	Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 08-06-2022		
	5.1 Adoption	adoption	5 minutes
	5.2 Suivi		
6.	Élection et nomination des représentants au conseil d'établissement		5 minutes
	6.1 Élection à la présidence	adoption	
	6.2 Élection à la vice-présidence	adoption	
	6.3 Mot de la présidence		
7.	Formation des membres du CÉ – Six (6) Nouveaux membres seulement	obligation	
	7.1 Visionnement des nouvelles capsules (cliquer sur ce lien)	information	3 minutes
	7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques	information	
	7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre	information	
	7.4 Le Saviez-vous ? Publication 6, mai 2022 : Gratuité scolaire et contributions financières	information	
8.	Attributions du conseil		
	8.1 Règles de régie interne	approbation	5 minutes
	8.2 Planification annuelle des rencontres du CÉ et diffusion du calendrier des rencontres sur le site du CFNT	adoption	5 minutes
	8.3 Cadre d'organisation scolaire 2022-2026	consultation	5 minutes
	8.4 Présentation du bilan financier au 30 juin 2022	information	10 minutes
9.	Informations de la direction	information	5 minutes
	9.1 Réussite éducative et Projet éducatif		
	9.1.1 État des inscriptions		
	9.1.2 Rapport des abandons		
	9.1.3 Bilan et renouvellement du projet éducatif 2022-2027		
10.	Déclaration d'intérêts - formulaire	information	1 minute
11.	Points divers		5 minutes
	11.1 Cafétéria du CFNT		
12.	Levée de l'assemblée	adoption	1 minute
La prochaine rencontre aura lieu le 25 janvier 2023			

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22-23 CE 1.5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JUIN 2022

1.5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUIN 2022

Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par madame Jacinthe Clément d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 08 juin 2022 tel que proposé.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.5.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUIN 2022

Aucun suivi.

22-23 CE 1.6 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE, À LA VICE-PRÉSIDENTE, À LA TRÉSORERIE AINSI QU'AU SECRÉTARIAT– *Pour adoption*

1.6.1 ÉLECTION

Madame Christine Ferland anime la période d'élection des membres du Conseil d'établissement 2022-2023. Elle précise que deux postes restent vacants. Elle aimerait que le conseil ait un autre membre représentant un organisme communautaire et un autre représentant d'une entreprise.

De plus, elle avise les membres qu'en raison de notre composition, nous n'avons pas besoin de poste de Trésorerie ni de Gardien du temps. Ces postes sont donc abolis.

Élection au poste de présidence

Mise en candidature

Madame Annie Tourangeau propose madame Sophie Bédard à la présidence.

Madame Sophie Bédard accepte la présidence et **nommée** par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 et 2023-2024.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.6.2

Élection au poste de vice-présidence

Mise en candidature

Madame Sophie Bédard propose monsieur Steven Guertin à la vice-présidence **appuyé par madame Annie Tourangeau**.

Monsieur Steven Guertin accepte la vice-présidence et il est **nommé** par acclamation au poste de vice-président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 et 2023-2024.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.6.6 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Sophie Bédard remercie les membres du conseil d'établissement. Elle mentionne qu'elle accepte sa nomination.

À partir de maintenant, madame Sophie Bédard préside le conseil d'établissement.

22-23 CE 1.7 FORMATION DES MEMBRES DU CÉ

Nouveaux membres seulement

Madame Ferland informe les nouveaux membres que la formation est scindée par section, soit des capsules, des fiches thématiques ou des lectures dans le cahier du membre. Celle-ci est obligatoire et accessible à partir du lien partagé.

Ce point intitulé « Formation des membres du CÉ » sera statutaire dans l'ordre du jour du CÉ. **Le lien a été ajouté à l'ordre du jour permettant un accès rapide.**

1.7.1 Visionnement des nouvelles capsules (cliquer sur ce [lien](#))

Le visionnement des capsules est **obligatoire** pour les nouveaux membres.

Capsule : *Toutes les capsules*

1.7.2 Présentation des nouvelles fiches thématiques

Les nouveaux membres du Conseil sont invités à prendre connaissance des fiches thématiques ainsi que des fiches complémentaires.

1.7.3 Demande de lecture personnelle du cahier du membre

Certaines lectures seront nécessaires et accessibles à partir du lien partagé.

Madame Bédard précise qu'elle fait confiance au professionnalisme des membres pour prendre connaissance des différentes lectures.

1.7.4 Le Saviez-vous ?

Madame Ferland indique que cette publication émise en mai dernier n'avait pas été remise aux membres du CÉ, *Publication 6, mai 2022* intitulée « Gratuité scolaire et contributions financières ». Ce document est en prévision de l'approbation des frais scolaires qui sera en mai 2023. Ces derniers sont établis en fonction des *Principes d'encadrement du coût des documents exigés aux usagers pour l'année scolaire 2022-2023*.

22-23 CE 1.8

ATTRIBUTION DU CONSEIL

1.8.1

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE – *Pour adoption*

En conformité avec les recommandations ministérielles, madame Ferland précise les ajouts suivants en fonction de 12 membres :

- page 4 : Le point 3 - Composition du Conseil ;
- page 9 : Le point 7.3 –Vérification du quorum.

Les ajouts ont été surlignés de couleur jaune.

ATTENDU QUE conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne.

Il est proposé par madame Jacinthe Clément appuyé par monsieur Steven Guertin

D'APPROUVER les règles de régie interne contenues au document présenté telles que modifiées.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.8.2

PLANIFICATION ANNUELLE DES RENCONTRES DU CÉ ET DIFFUSION DU CALENDRIER DES RENCONTRES SUR LE SITE DU CFNT – *Pour adoption*

Madame Ferland précise qu'il y a 5 rencontres de prévues au CFNT. Les membres ont reçu un document indiquant les périodes visées.

Nous conserverons le 14 juin pour la présentation du rapport annuel du CÉ. Cette date pourrait être sujette à changement.

Madame Ferland précise qu'une rencontre au début de l'année scolaire, soit en septembre, est souhaitable lorsque de nouvelles stratégies s'imposent. Ce changement est réaliste, selon cette dernière.

La résolution se lit comme suit.

ATTENDU QUE les règles de régie interne doivent prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit **informer** les parents et les membres du personnel du Centre du jour, de l'heure et du lieu de ces séances.

Il est proposé par madame Amylie Hébert appuyé par madame Kathleen Walsh

DE TENIR les séances du Conseil d'établissement à 17 h à la salle de documentation du Centre de formation des Nouvelles-Technologies selon le calendrier suivant :

Mercredi	09 novembre 2022
Mercredi	18 janvier 2023

Mercredi	29 mars 2023
Mercredi	31 mai 2023
Mercredi	14 juin 2023
2023-2024	Septembre 2023

DE PUBLIER le calendrier des séances sur le site internet du Centre.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.8.3 CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2025 – Pour consultation

En ce qui a trait à l'organisation scolaire, la grille-réponse est dictée par Madame Ferland et point par point les membres se prononcent :

1	Modalités transitoires de la clientèle secondaire du secteur Ouest Scénario MTS01	Il est proposé aux membres du CÉ, par madame Sophie Bédard ainsi que recommandé par la direction, madame Ferland, de cocher «Ne se prononce pas» étant donné que le CFNT n'est pas concerné par ce point.
2	Modalités transitoires de la clientèle secondaire du secteur Ouest Scénario MTS02	
3 p.46-54	Consultation prévue à la LIP Plan triennal de répartition et de destination des immeubles	Il est proposé aux membres du CÉ, par madame Sophie Bédard ainsi que recommandé par la direction, madame Ferland, de cocher «Ne se prononce pas» étant donné que le CFNT n'est pas concerné par ce point.
4 p.55-65	Consultation prévue à la LIP Liste des écoles et actes d'établissement	

La grille-réponse sera complétée, signée et acheminée au Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) par l'entremise de madame Annie Tourangeau au nom de la direction, madame Christine Ferland, avant le [24 novembre 2022](#).

1.8.4 PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER AU 30 JUIN 2022 – Pour information

Madame Sophie Bédard invite madame Ferland à présenter le bilan financier au 30 juin 2022 ainsi que de répondre aux questions.

Cette année, madame Ferland précise que le Centre présente un budget excédentaire (avec un surplus) d'une somme de 50 177 \$. Ce montant est transférable au ministère de l'Éducation (ci-après, MEQ).

Quant au budget du CÉ, il est mis à zéro (0) à la fin de l'année scolaire et il est non transférable à ce même budget l'année suivante et retourné au CSSMI. Un montant de 775 \$ est alloué au CÉ pour payer des frais pour des victuailles ainsi que des coûts associés à du gardiennage ou du transport advenant un besoin de l'une de ces catégories par les membres du CÉ.

Madame Ferland précise que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre. Un suivi budgétaire serré est nécessaire.

22-23 CE 1.9 INFORMATIONS DE LA DIRECTION - Pour information

1.9.1 RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET PROJET ÉDUCATIF

9.1.1 État des inscriptions

Automne 2022 = 247 nouveaux élèves

Programmes	Nombre d'élèves	Nombre de groupes
Dessin	43	2
Soutien informatique	48	2
Vente-Conseil	24	1
Secrétariat	17	1
Comptabilité	15	1
Lancement d'une entreprise	53	4
Décoration	25	1
Représentation	22	2
Total	247	14

9.1.2 Rapport des abandons

Total de 43 abandons au 01-11-2022 = un taux de 17 %

Programmes	Nombre d'élèves	Pourcentage d'abandon	
Dessin	7	16	%
Soutien informatique	8	19	%
Vente-Conseil	2	4,50	%
Secrétariat	1	2	%
Comptabilité	2	4,50	%
Lancement d'une entreprise	15	35	%
Décoration	5	12	%
Représentation	3	7	%
Total	43	100	%

La persévérance des élèves est travaillée au quotidien avec les enseignants (gestion des absences), au Comité de consultation des enseignantes et des enseignants (CCEE) et avec la mise en place d'un comité d'élèves. Une ressource supplémentaire, une technicienne en éducation spécialisée (TES) a été ajoutée à l'équipe.

9.1.3 Bilan et renouvellement du projet éducatif 2022-2027

Madame Ferland mentionne que le Projet éducatif constitue un plan d'action (ci-après, PA) pour l'ensemble du personnel du Centre. Cette année, le CSSMI demande deux révisions, soit le bilan du Projet éducatif 2018 à 2022 et par la suite, l'élaboration d'un nouveau PA 2022 à 2027 arrimé avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Relativement au PEVR, les directives du MEQ tardent à venir. Le CSSMI se retrouve donc en attente de ce cadre ministériel. Durant cette période, madame Ferland concentre ses actions particulièrement à l'état de la réussite des élèves. Elle travaille à l'élaboration d'actions concrètes auprès de ces derniers pour diminuer le nombre d'abandons.

1.9.2 Normes et modalités d'évaluation

9.2.1 Modifications

Le document existant a été révisé en totalité. Certaines sections sont complètement revues selon les critères et balises déterminés par le MEQ pour encadrer les enseignants.

La *Loi* prévoit le droit à l'élève à l'admission à un examen. Certaines activités d'apprentissages obligatoires, en classe, sont exigées en vue de la passation d'un examen. L'élève doit être présent à ses cours. L'élève doit aussi avoir droit à une reprise en cas d'échec selon un encadrement bien défini.

Le climat de travail des apprentissages en classe doit être dynamique, juste et équitable pour tous les élèves. Les changements apportés amènent une période de transition et pour ce faire madame Ferland apporte des outils aux enseignants dans un nouveau plan de cours, selon madame Linda Lemieux.

22-23 CE 1.10 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS – FORMULAIRE - *Pour information*

Les membres du CÉ remplissent le formulaire séance tenante et le remettent à Madame Annie Tourangeau.

22-23 CE 1.11 POINTS DIVERS

11.1 Cafétéria

À la suite de la pandémie, le concessionnaire actuel n'a pu reprendre les activités de la cafétéria selon le contrat signé avec le Service des ressources matérielles (SRM) du Centre de services scolaire.

Le CSSMI a procédé à un processus d'appel d'offres public. Toutefois, aucune entreprise en alimentation ne s'est manifestée. L'ancien concessionnaire a demandé un délai supplémentaire pour revoir son menu et la possibilité de rouvrir la concession au CFNT.

Il est prévu qu'au retour des Fêtes, soit en janvier 2023, une nouvelle entente sera signée avec l'ancien concessionnaire et la cafétéria pourra rouvrir ses portes.

Le conseil des élèves a insisté pour avoir à nouveau une cafétéria.

22-23 CE 1.12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE- *Pour adoption*

Il est proposé par madame Linda Lemieux appuyé par monsieur Steven Guertin de lever la séance à 18 h 17.

CÉ-CFNT-
09112022-22-23-07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La secrétaire,

Madame Sophie Bédard

Madame Annie Tourangeau